



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 5 NOVEMBRE 2018

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce cinquième jour de novembre de l'an deux mil dix-huit, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers: M. Robert Normand M. Nicolas Lacasse
Mme Brigitte Brochu
M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 1^{er} octobre 2018 a été adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'OCTOBRE 2018

Secteur d'activités	Budget 2018	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	304 407 \$	15 430 \$	234 495 \$	69 912 \$
Sécurité publique	210 650 \$	55 921 \$	198 284 \$	12 366 \$
Transport routier	522 043 \$	21 895 \$	406 537 \$	115 506 \$
Hygiène du milieu	236 575 \$	12 730 \$	192 773 \$	43802\$
Industrie & Commerce	61 940 \$	0 \$	59 624 \$	2 316\$
Loisirs et culture	96 680 \$	8 502 \$	74 587 \$	22 093\$
Casse-croûte		10 879 \$	80 431 \$	-80 431
Frais de financement	96 328 \$	7 137 \$	56 922 \$	39 406 \$
Remb. en capital	331 923 \$	68 800 \$	202 703 \$	129 220 \$
Investissements prévus	150 454 \$	32 273 \$	39 102 \$	111 352 \$
Total dépenses	2 011 000 \$	233 567 \$	1 545 458 \$	465 542 \$
Revenus	2 011 000 \$		2 190 944 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coord. loisirs doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

CORRESPONDANCE

- ↳ Nouvelle enveloppe pour projets structurants, le 14 décembre est la date limite pour présenter un projet.
- ↳ Mme Jessica Leclerc, AGENTE DE MAILLAGE, a été embauchée à la MRC, dans le cadre du Programme ARTERRE /nouveau service axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires.
- ↳ Conférence de presse sur *0 déchet* est prévu le 21 novembre prochain à la MRC de la Nouvelle-Beauce.
- ↳ Pression de la FQM auprès du gouvernement concernant l'importante hausse des coûts des services de la Sûreté du Québec.
- ↳ La Maison de la Famille souhaite un appui dans leur demande au Fonds structurants pour un service d'art thérapie auprès des enfants de 0-18 ans. **Une lettre d'appui leur sera acheminée**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'octobre.

CPTAQ : -La demande de M Denis Bisson afin de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière a été acceptée.

- La CPTAQ autorise l'installation d'une ligne électrique à Mme Julie Marcoux dans la section agricole au bout de la rue Drouin.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Le maire ainsi que les conseillers ont déposé leurs déclarations d'intérêts.

183-11-2018 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Sur la proposition d' Émile Nadeau et résolu unanimement que Denis Gamache soit nommé à titre de substitut du maire de cette municipalité pour une période de six mois lorsque le maire ne peut être présent.

184-11-2018 AVIS DE MOTION

Le conseiller Nicolas Lacasse donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement no 439-2016 sur l'éthique et la déontologie des employés.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Nicolas Lacasse présente un projet de règlement qui a pour objet de modifier le règlement no 439-2016 sur l'éthique et la déontologie des employés afin d'établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi.

185-11-2018 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le premier lundi de chaque mois, sauf pour les mois de janvier, juillet et septembre où ce sera le deuxième lundi. Les séances débuteront à 19h30.

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| ◆ 14 janvier | ◆ 4 février |
| ◆ 4 mars | ◆ 1 ^{er} avril |
| ◆ 6 mai | ◆ 3 juin |
| ◆ 8 juillet (2 ^e lundi) | ◆ 5 août |
| ◆ 9 septembre (2 ^e lundi) | ◆ 7 octobre |
| ◆ 4 novembre | ◆ 2 décembre |

BÂTIMENT DE LA CAISSE

Suivi des travaux : Pour les travaux de peinture, il ne reste qu'à compléter l'entrée une fois que la porte de métal ainsi que les fenêtres seront livrées et installées.

- Il a été décidé que les planchers de tapis de la réception seraient remplacés par des plaquettes de vinyle (surplus de 850\$)

186-11-2018 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REG NO 461

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le premier projet de reg no 461 modifiant le règlement de zonage no 372 relatif à l'ajout d'un facteur d'atténuation pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs et l'ajustement du périmètre d'urbanisation soit et est adopté.

*Assemblée publique de consultation à 19h15 le 3 décembre



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

187-11-2018 AVIS DE MOTION

Le conseiller Robert Normand donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage n° 372.

PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈG N° 462-2018

Le conseiller Robert Normand présente un projet de règlement qui a pour objet de modifier le règlement de zonage no 372 afin d'encadrer la façade et la dimension minimale d'une résidence unifamiliale isolée.

188-11-2018 CHANGEMENT DE PONCEAUX / RANG GRANDE-LIGNE

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que des travaux de changement de ponceaux sur le rang Grande-Ligne pour une valeur approximative de 10 000\$ ont été effectués. Que les fonds nécessaires à ces ouvrages seront pris à même les droits de carrières et sablières.

189-11-2018 SURPLUS AFFECTÉS / RUE BELLEVUE

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux du prolongement de la rue Bellevue, des terrains ont déjà été vendus;

ATTENDU QUE des sommes nous sont remises suite à ces ventes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que les argents reçus pour ces vente de terrains seront réservés dans un compte d'épargne et affectés au règlement d'emprunt no 456-2018 lors de la négociation du taux.

190-11-2018 AJOUT DE LUMIÈRES POUR LES RUES BELLEVUE ET DU BASSIN

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que la soumission d'Élecal soit acceptée au coût de 2368.49\$ taxes incluses pour l'installation de quatre (4) lumières de rue au LED.

191-11-2018 PROGRAMME À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE

CONSIDÉRANT la municipalité de Sainte-Marguerite désire encourager la pratique des transports actifs et améliorer la sécurité des déplacements actifs sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'organisme Accès transports viables, mandataire régional de Vélo Québec, offre à la municipalité de Ste-Marguerite de participer au programme *à pied, à vélo, ville active* afin de se doter d'un plan de déplacement visant à favoriser les transports actifs aux abords de l'École L'Étincelle ainsi qu'à améliorer les conditions de pratique de la marche et du vélo;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit, par la réalisation d'un plan de déplacement, de :

-Mobiliser les intervenants de la communauté autour de l'enjeu des déplacements actifs et sécuritaires;

-Consulter le milieu pour ses besoins en matière de déplacements actifs et sécuritaires;

-Outiller le milieu pour améliorer les conditions de pratique de la marche et du vélo;

-Mettre en œuvre des activités pour sensibiliser les jeunes élèves du deuxième cycle.

CONSIDÉRANT la disponibilité d'Une aide financière du Fonds de sécurité routière et de la Table régionale de concertation sur les saines habitudes de vie de Chaudière-Appalaches à hauteur de 3 625\$.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

-Que le conseil municipal accepte l'entente de collaboration entre Accès transports viables et la municipalité de Ste-Marguerite;

-Que la municipalité de Ste-Marguerite contribue financièrement pour un montant de 1 375\$ à la réalisation du plan de déplacement dans le cadre du programme;

-Que Claude Perreault, maire et Nicole Chabot, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de collaboration pour la mise en œuvre du programme *à pied, à vélo, ville active*.

192-11-2018 ACHAT D'UN FRIGO AU RESTAURANT/CASSE-CROÛTE

ATTENDU que suite au succès du restaurant/casse-croûte, les activités se poursuivront cet hiver;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières avait prêté au casse-croûte le frigidaire acheté en 2017 pour leurs besoins, dans le but d'aider le démarrage du projet à peu de frais;

ATTENDU QUE la fabrication des pâtés a débuté à la fin du mois d'octobre et que le frigidaire doit reprendre sa place;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement qu'un frigidaire soit acheté pour le restaurant au coût de 2782.40\$ taxes incluses chez Équipements de restaurant de l'Est.

193-11-2018 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D' AIDE FINANCIÈRE. VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Robert Normand et résolu que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$.

Que la municipalité autorise la directrice générale, Mme Nicole Chabot, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

194-11-2018 ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

CONSIDÉRANT que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Marguerite demande

➤ **Au gouvernement du Québec :**

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

DIVERS

- PANNEAUX CLIGNOTANTS ENTRÉE ZONE URBAINE/RTE 275 (A ÉTUDIER AU BUDGET)
- DÉPÔT D'ÉTATS COMPARATIFS SUR L'EXERCICE FINANCIER COURANT ET PRÉVU AU 31-12-2018 (DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU MUNICIPAL)

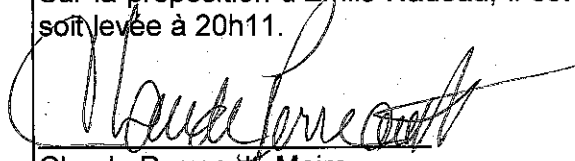
Période de questions

La maire répond aux questions de l'assemblée

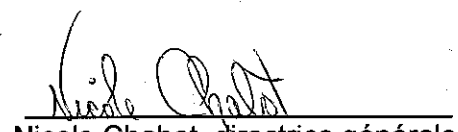
Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

195-11-2018 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition d'Émile Nadeau, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h11.



Claude Perreault, Maire



Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière